

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique – BEG-ESOP

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise BEG-ESOP le 8 octobre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 13 janvier 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir un traceur/scanner ainsi qu'un ordinateur portable avec intégration du nouveau logiciel de dessin 3D et une tablette afin de présenter les projets 3D aux clients et réaliser des comptes-rendus directement sur site,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 7 500 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $7\,500 \times 50\% = 3\,750\text{ €}$.

D E C I D E

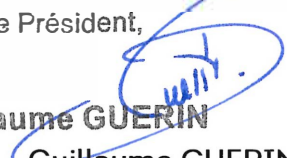
D'attribuer à l'entreprise BEG-ESOP, dont le siège est situé au 12 rue Bernard Lathière - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 3 750 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise BEG-ESOP, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **05 FEV. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,
Le Président,


Guillaume GUERIN

Guillaume GUERIN